



HAL
open science

Les livres de couleur de la Martinique au début de la Révolution, entre suivisme et activisme

Vincent Cousseau

► **To cite this version:**

Vincent Cousseau. Les livres de couleur de la Martinique au début de la Révolution, entre suivisme et activisme. Revue du Philanthrope, 2019, Livres de couleur, 8. hal-02047445

HAL Id: hal-02047445

<https://hal.science/hal-02047445>

Submitted on 6 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Les libres de couleur de la Martinique au début de la Révolution, entre suivisme et activisme¹

Vincent COUSSEAU
Maître de conférences en histoire moderne
Université de Limoges

L'expérience révolutionnaire de la Martinique, réduite à moins de cinq années, a laissé peu de traces dans la mémoire insulaire. La complexité des événements en constitue sans nul doute l'explication principale, mais il faut aussi évoquer l'impossibilité de les relier à une lutte binaire entre colonisateur et colonisé et de les ordonner en un récit positif. La séquence initiale, de septembre 1789 à septembre 1790, révèle ainsi des choix et comportements ambigus de la part des différentes composantes de la société martiniquaise, en particulier des libres de couleur. Les études sur les débuts de la Révolution en Martinique s'intéressent peu à ces derniers, relégués en arrière-plan du conflit principal qui se joue entre les Blancs. Léo Élisabeth fit ainsi œuvre pionnière avec son article « Gens de couleur et révolution dans les Îles du Vent (1789-janvier 1793) », paru à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française². Depuis quelques années, la connaissance des libres de couleur a bien progressé, dans le sillage des travaux de Léo Élisabeth et sous l'impulsion de Danielle Bégot (thèses de Vincent Cousseau en 2009 et d'Abel Louis en 2011, puis de Marie Hardy en 2014) et d'Erick Noël (thèse de Jessica Pierre-Louis en 2015). Tous ces travaux permettent de comprendre dans quel cadre leur action s'est inscrite sous la Révolution. Moins nombreux et puissants qu'à Saint-Domingue, ils forment un groupe hétérogène sur le plan économique, généalogique et du degré de métissage. Leur revendication est clairement établie : l'égalité entre tous les libres. Ainsi, l'abandon des mesures discriminatoires mises en place au cours du XVIII^e siècle est leur priorité, mais sans remise en cause de l'ordre esclavagiste. En 1789, les voies pour y parvenir sont incertaines et la piste légale est donc privilégiée.

Rares sont les documents émanant directement de libres de couleur, si bien que leurs positions ou leurs actions ne nous sont connues qu'indirectement. Cette lacune est toutefois compensée par une documentation diversifiée et assez abondante. Le premier ensemble documentaire est constitué des expéditions des administrateurs (gouverneur et intendant) à Versailles, conservées dans la correspondance à l'arrivée (série C8^a) et dans l'hétéroclite fonds Moreau de Saint-Méry (séries F3 20, 29 et 30). Le second ensemble documentaire, non officiel, comprend les gazettes publiées aux Antilles et des témoignages de particuliers, tels ceux du magistrat créole Pierre François Régis Dessalles et de Jean-Marie Bonjour. Ce dernier a laissé un témoignage exceptionnel sur les débuts de la Révolution à la Martinique, puis à Saint-Domingue. Né en 1767 à Lagnieu (Ain) dans une famille de charpentiers et de marchands en voie d'ascension sociale, il devient « huissier à la cour des monnoyes » à Lyon. Mais en 1788, le jeune homme abandonne tout à coup son office et sa jeune épouse pour aller tenter sa chance aux Antilles. Peu après son retour en France en 1803, et après quinze années agitées, il rédige sa *Relation du voyage en Amérique*, redécouverte et publiée tout récemment³.

¹ Une version de cette communication a été publiée dans la *Revue du Philanthrope*, n°8, 2019 : Libres de couleur, études réunies par Erick Noël, Cécile Bertin-Élisabeth et Éric Saunier. Presses de l'université de Rouen et du Havre, p. 45-65.

² Léo Élisabeth, « Gens de couleur et révolution dans les îles du Vent (1789-janvier 1793) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n°284-285 : La Révolution française et les colonies, 1989, p. 75-95. Il avait également abordé cet aspect à la fin de sa thèse d'Etat, publiée en 2003.

³ Vincent Cousseau et Michel C. Kiener, *La Révolution à Saint-Domingue. Récits de rescapés (1789-1805)*. J.-M. Bonjour, M. É. Descourtilz, J. Decout, Bécherel, Les Perséides, 2016.

Les travaux réalisés durant la dernière décennie nous permettent d'abord de mieux comprendre la situation de la Martinique en 1789, tant des libres de couleur que des Blancs. Les débuts de la Révolution dans l'île s'articulent de là, en septembre 1789, autour de la question du port de la cocarde, les recompositions s'engageant sur le terrain institutionnel au sein des assemblées de la colonie dominées par les planteurs. Les clivages s'expriment ensuite de façon dramatique le 3 juin 1790 lors des événements de la Fête-Dieu à Saint-Pierre. Après une séquence de pacification dans les mois suivants, la reprise du conflit aboutit le 25 septembre à la bataille de l'Acajou, qui consolide la position tant des libres de couleur que des planteurs.

La Martinique en 1789

Depuis les débuts de la colonisation, les Antilles françaises sont organisées à partir de deux rapports de nature coloniale complémentaires : externe d'une part (métropole/colonie), interne d'autre part (colons-propriétaires/esclaves). Le premier rapport colonial se concrétise localement par une opposition latente entre les « habitants » blancs et quelques propriétaires de couleur d'un côté, et les Européens (négociants, marchands, artisans, marins de commerce) de l'autre. Il se traduit géographiquement par l'opposition ville (Saint-Pierre, voire Fort-Royal)/campagne (bourgs et « habitations »). En position d'arbitre, les représentants du roi garantissent les intérêts des uns et des autres, avec comme mot d'ordre la préservation des intérêts de la métropole et de l'ordre social traditionnel esclavagiste. Le second rapport colonial, interne, est le rapport d'exploitation entre les maîtres et les esclaves, au sein duquel les libres de couleur et les petits Blancs se situent en position intermédiaire. La société martiniquaise s'en trouve traversée par de multiples contrastes : de statut (libre/esclave), de couleur (blanc/noir ou métissé), de classe (exploiteur/exploité) et enfin d'origine (créole/allogène, Européen ou Africain). La reconnaissance juridique des différences de statut et de couleur aboutit à organiser la société en trois groupes : les Blancs, les libres de couleur, les esclaves. Mais cet ordonnancement officiel est bousculé avant même les débuts de la Révolution par les dissensions récurrentes entre les Blancs et par les revendications, encore timides en Martinique, des libres de couleur. Chaque groupe compte défendre ses intérêts, en jouant sa propre partition tout en tenant compte des circonstances.

Les planteurs

La population blanche, en léger déclin, ne représente qu'un dixième de la population insulaire avec 10635 personnes en 1789. Dans ce nombre, les propriétaires de sucreries ne représentent que quelques centaines d'individus, environ 2000 avec leurs familles, soit 2% de la population insulaire et donc à peine plus que la noblesse en France. Ces planteurs, presque tous créoles, constituent avant même la Révolution le parti de la campagne. Ils se pensent comme le groupe originel et puisent leur légitimité dans un passé mythifié. Leur puissance repose d'abord sur la détention de l'appareil productif agricole, et donc de la plupart des esclaves et des terres. En outre, ils contrôlent le Conseil supérieur depuis sa mise en place au XVII^e siècle ainsi que l'Assemblée coloniale créée en 1787⁴. Ils tentent d'ailleurs d'utiliser cette dernière institution pour taxer l'activité commerciale de Saint-Pierre, les libres de couleur et les Européens, tout en s'épargnant. Cette tentative, en partie déjouée par l'opposition de Saint-Pierre, a pour effet de réveiller l'antagonisme ville/campagne. Mais les planteurs, lestés par un niveau d'endettement très élevé, ne sont pas sans faiblesse. Sur le plan conjoncturel, ils subissent de plein fouet le terrible ouragan du 14 août 1788, qui place le monde du commerce pierrotin en position de force. De plus, leur base sociale reste étroite, même s'ils entretiennent des relations avec les habitants créoles plus modestes (caféiers, indigotiers, vivriers, etc...). Ces derniers partagent certes avec les planteurs quelques relations familiales et une culture insulaire, mais leurs intérêts ne coïncident qu'imparfaitement. Les débuts de la Révolution

⁴ Mise en place par l'ordonnance royale du 17 juin 1787 en remplacement de la Chambre d'agriculture, elle se réunit une première fois le 27 décembre 1787. Elle est composée d'un élu par paroisse et de deux parmi les propriétaires immobiliers de Saint-Pierre et de Fort-Royal justifiant d'au moins 12 esclaves de culture, payant droit ou ayant des biens-fonds d'une valeur au moins égale à 40000 livres – ce qui assurait une ample domination des planteurs.

vont montrer que les propriétaires blancs ne constituent pas un bloc inébranlable. Ainsi, plusieurs bourgs élisent des municipalités favorables à Saint-Pierre, qui seront dissoutes. Des petits habitants ont rejoint à titre individuel le parti des révolutionnaires, dits « patriotes », même s'ils sont restés dans l'ensemble dans celui des planteurs ou dans une sorte de neutralité.

Les revendications principales du parti de la campagne sont l'extinction ou l'atténuation de l'Exclusif et l'obtention de pouvoirs réglementaires et fiscaux étendus. La question du statut des libres de couleur leur semble, selon cet agenda, tout à fait accessoire. Toutefois, pour parvenir à leurs fins, les planteurs ont un impérieux besoin d'alliés à recruter parmi les administrateurs (gouverneur et intendant), les officiers de la Marine, les libres de couleur, voire leurs propres esclaves. Mais aucun d'entre eux n'est sûr car tous possèdent leur propre objectif : les administrateurs se doivent de préserver l'autorité de la métropole, tout en étant travaillés par les idées nouvelles ; les libres de couleur souhaitent l'égalité de droits que les planteurs leur ont toujours refusée jusqu'ici ; les esclaves armés servent dans l'espoir d'être affranchis. Pour s'imposer, les planteurs ont deux cartes à jouer : la carte légale et institutionnelle (proximité avec les représentants du roi, mise en place d'un mode électoral favorable pour piloter les nouvelles institutions) ; la carte du clientélisme par la mobilisation des libres de couleur qui leurs sont liés familialement ou économiquement, et si nécessaire de leurs propres esclaves.

Les « Patriotes » de Saint-Pierre

Les « patriotes », terme que s'appliquent les partisans de la Révolution, constituent le parti de la ville. Centré sur Saint-Pierre, il a son pendant en Guadeloupe, à Sainte-Lucie, Marie-Galante et Tobago. Il est composé de négociants, de marchands et de petits Blancs qui sont pour l'essentiel des gens de mer, des artisans et des employés originaires d'Europe. Il agrège la bourgeoisie commerçante et un peuple métropolitain aux ambitions erratiques autour d'une adhésion à la Révolution et d'une méfiance partagée envers les planteurs. La fraction supérieure possède quelques esclaves et un patrimoine immobilier (maisons en location) et mobilier (avoirs et crédit sur les planteurs). Les négociants, qui en constituent l'armature, cherchent à préserver leurs intérêts commerciaux, à déjouer la fiscalité défavorable voulue par les planteurs et à participer à la décision politique. Au regard de cette bourgeoisie, les intérêts des petits Blancs de Saint-Pierre paraissent moins évidents. Avec leur patrimoine réduit, si ce n'est inexistant, ils ne se projettent pas forcément dans l'île. Même si certains sont venus pour y faire fortune, beaucoup sont célibataires ou passent pour tels, à l'image de J.-M. Bonjour. Les plus stables d'entre eux sont les artisans et boutiquiers, quelques-uns étant mariés à des femmes de couleur, mais leur présence aux Antilles est temporaire pour la plupart. Ils agissent davantage par idéologie, assimilant les planteurs au parti aristocratique, suivant les ressorts métropolitains.

Selon le magistrat créole P.F.R. Dessalles, les rapports entre les petits Blancs et les hommes de couleur étaient assombris par la concurrence dans les métiers de l'artisanat et du cabotage⁵. Il souligne la « jalousie », l'« animosité » et la « haine » à l'encontre des libres de couleur, tandis que « les gens honnêtes de la colonie [*i.e.* les Blancs créoles] les ont au contraire protégés dans toutes les circonstances ». Cependant, cet avis à charge du magistrat Dessalles, hostile par principe au groupe des petits Blancs, relève au moins en partie d'une vision rétrospective. Les artisans qualifiés avaient plutôt tendance à manquer, et si des frictions ont pu installer une atmosphère pesante, elles ne peuvent à elles seules expliquer l'opposition politique à venir. D'ailleurs, les commissaires du commerce de Saint-Pierre ont protesté contre l'alourdissement de la fiscalité qui touchait spécifiquement les libres de couleur⁶. Enfin, il semble que les Blancs de Saint-Pierre, hormis les flibustiers réclamant le monopole du cabotage, n'ont pas soutenu les dispositifs discriminatoires pris

⁵ Pierre François Régis Dessalles, *Historique des troubles survenus à la Martinique pendant la Révolution*, Fort-de-France, Société d'histoire de la Martinique, 1982, p. 198.

⁶ Léo Élisabeth, art. cité, p. 77. Des libres de couleur, mécontents d'être taxés par l'Assemblée coloniale avec une capitation passant de 15 à 25 livres, ont ainsi pris le parti d'aller s'installer à la Trinité espagnole. Arch. Nationales d'Outre-Mer, C8^a 88, f°227.

à l'instigation des planteurs et de la monarchie. La rivalité ne se développa vraiment qu'au cours des événements révolutionnaires.

Les libres de couleur

Durant les années 1780, le nombre de libres de couleur poursuit sa progression, atteignant officiellement 5236 en 1789, soit un tiers de la population libre. Si leur poids relatif est moins important qu'à Saint-Domingue, où ils sont aussi nombreux que les Blancs, il est supérieur à celui de la Guadeloupe. Quelques-uns sont des enfants soutenus par leur père planteur, tandis que certains sont issus de familles libres depuis plusieurs générations, comme à Fort-Royal ou à Case-Pilote avec les Cadoré⁷, et d'autres encore sont des affranchis modestes sans ascendance blanche. Parmi ceux nés libres, environ 40% ont dans la seconde moitié du XVIII^e siècle un père blanc⁸. L'analyse des liens de parrainage indique une forte densité des relations avec le groupe blanc jusqu'à la fin du siècle⁹. Ils partagent avec eux des références culturelles communes, ce qui s'exprime bien par le choix des prénoms¹⁰.

Le groupe, assez urbain et concentré à Fort-Royal et à Saint-Pierre, comprend surtout des artisans. L'ascension sociale de plusieurs de ses membres est remarquable, et pour beaucoup patiente et régulière, à l'image de Michel Carbon qui mène ses affaires imperturbablement en pleine tourmente¹¹. Beaucoup sont propriétaires, de maisons à louer en ville ou de terres qu'ils mettent en valeur. Certains sont même à la tête d'habitations, comme les Larcher aux Anses-d'Arlets ou encore Janvier Littée, marchand-négociant et propriétaire d'habitation à Sainte-Lucie¹². En effet, l'enrichissement passe principalement aux Antilles par l'exploitation de terres, et donc d'esclaves, ou par l'accès au commerce, toutes activités qui leur sont autorisées. Ainsi, les libres de couleur sont liés à la fois au monde des planteurs par des liens de parenté et au monde de la marchandise par leurs activités artisanales ou commerciales. De plus, ils contribuent également au maintien de l'ordre dans la colonie par le service dans la milice.

Malgré tout, ils font face au maintien de la législation discriminatoire professionnelle, mise en place essentiellement après la guerre de Sept-Ans. Des mesures vexatoires complètent le dispositif, comme l'impossibilité de se réunir sans autorisation. L'infériorisation vis-à-vis des Blancs se fonde sur l'ascendance servile révélée par la couleur, marqueur qui a pour fonction le maintien d'un ordre social fondé sur les différences de statut. Mais dans les années 1780, un souffle nouveau se lève chez les libres de couleur de Martinique. L'émergence d'une élite aisée en son sein, la participation de certains à la guerre d'Indépendance américaine, la réception des écrits de l'abbé Raynal, la fréquentation de la métropole par quelques-uns, concourent à faire de la revendication à l'égalité civile un objectif crédible. Dans ce contexte, la mise en place de l'Assemblée coloniale et la

⁷ Émile Hayot, *Les gens de couleur libres de Fort-Royal, 1679-1823*, Paris, Société Française d'histoire d'Outre-Mer, 1971 ; Vincent Cousseau, « La prénomination des libres de couleur (Martinique, XVIII^e siècle-première moitié du XIX^e siècle) », p. 221-241, *Sortir de l'esclavage en Europe et en Méditerranée (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Dominique Rogers et Boris Lesueur (dir.), Paris, coll. Esclavages, Karthala-Ciresc, 2018.

⁸ Vincent Cousseau, « Le métissage dans la Martinique de l'époque esclavagiste : un phénomène ordinaire entre refoulement et acceptation », p.133-158, *Mariage et métissage dans les sociétés coloniales. Amériques, Afrique et Iles de l'Océan Indien (XVI^e-XX^e siècles)*, Guy Brunet (dir.), Berne, Peter Lang, Population, famille et société, vol. 19, 2015, p. 156.

⁹ Vincent Cousseau, « Pratiques et enjeux du parrainage dans une société coloniale de la Caraïbe (Martinique, des années 1660 à la première moitié du XIX^e siècle) », *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée, XVI^e-XXI^e siècles*, Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin-Romero (dir.), Peter Lang, 2015, p. 369-370.

¹⁰ Voir à ce propos notre ouvrage *Prendre nom aux Antilles. Individu et appartenances (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, CTHS-Histoire, 2012.

¹¹ Maître boucher, il achète une deuxième maison en 1788. Il passe en juin 1789 une vente à Saint-Pierre de trois esclaves à deux négociants, et conclut un contrat de mariage le 29 septembre à Saint-Pierre. Abel Louis, *Janvier Littée. Martiniquais premier député de couleur membre d'une assemblée parlementaire française (1752-1820)*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 47-48.

¹² *Ibid.*, p. 26, 66-67, 75.

convocation des Etats Généraux suscitent des espoirs. L'égalité avec les Blancs, revendication qui circule déjà en France intensément depuis deux décennies, semble à portée de main.

L'alarme de la cocarde

La nouvelle des événements insurrectionnels parisiens de juillet 1789 ne parvient en Martinique qu'à la mi-septembre. Toutefois, l'île connaît auparavant un événement révolutionnaire propre, avec la mobilisation des esclaves de Saint-Pierre, qui ouvrent ainsi les premiers le cycle des revendications le 25 août et les jours suivants¹³. Le mouvement prend la forme d'une revendication publique argumentée avec l'envoi d'une série de lettres réclamant la liberté, leurs représentants obtenant même une entrevue avec l'intendant Foullon d'Écotier¹⁴. La démarche est soutenue par le curé des esclaves du Fort Saint-Pierre, le Père Jean-Baptiste, et par quelques libres qui s'en font les porte-voix, comme le Noir libre Alexis Casimir, dit Alexis René, et le Mulâtre Louis Genty¹⁵. Malgré tout, le groupe des libres de couleur s'y oppose d'emblée, récusant explicitement l'abolition de l'esclavage¹⁶. Une fois la voie du dialogue épuisée, le soulèvement se déclenche le 31 août mais il se débande assez vite face à la rapidité de la réaction venue de toutes parts¹⁷. Au cours du mois de septembre, les milices de libres de couleur participent avec zèle à la répression de la révolte servile. La répression judiciaire et une surveillance accrue dans les autres paroisses mettent fin au mouvement, auquel succède la « fermentation des esclaves » un peu partout dans l'île au cours des mois suivants¹⁸. Pour autant, la menace lancinante d'une résurgence de la révolte n'allait pas aplanir les divergences de vues et d'intérêts entre les libres, qui prennent un tour politique. Le 16 septembre, des passagers arrivés « par un navire bordelais » (J.-M. Bonjour) informent la population des récents développements révolutionnaires en France. L'adhésion aux événements se manifeste aussitôt par le port de la cocarde tricolore, arborée par de jeunes Pierrotins. Pendant dix jours, et faute d'informations officielles et de directives, les représentants du roi tergiversent, avant de l'endosser à leur tour le 26 septembre. L'unanimité se réalise alors autour de ce nouveau symbole, sans que personne ne sache au juste ce qu'il signifie si ce n'est le changement et, pour les plus audacieux, la « régénération »¹⁹. Ce n'est qu'une fois la cocarde validée par l'autorité que les libres de couleur s'associent au mouvement. En se montrant loyaux et soumis à l'autorité, ils espèrent obtenir l'égalité tant convoitée. Ils n'ont jusqu'ici pas pris position dans les querelles d'intérêts entre le parti urbain de Saint-Pierre et les planteurs, subissant sans mot dire les avanies fiscales imposées par ces derniers. A leur demande, ils sont autorisés à porter la cocarde, tout comme en Guadeloupe²⁰, à la fois à Saint-Pierre et à Fort-Royal où une délégation « de six mulâtres » traite directement à ce propos avec « l'Assemblée du peuple au Conseil »²¹. Ils s'associent au mouvement commun, sans

¹³ Léo Elisabeth, art. cité, p. 80.

¹⁴ Lettre du 17 septembre 1789, ANOM, F3 29 f°136.

¹⁵ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 19-21, 24.

¹⁶ La « Lettre des esclaves », qui circule à Saint-Pierre le 29 août, indique leurs rapports avec les libres de couleur : « Nous venons d'apprendre avec un extrême désespoir que les mulâtres loin de s'intéresser à leurs mères, frères, sœurs esclaves, ont osé nous montrer indignes de jouir comme eux des douceurs que procurent la paix et la liberté. Ce procédé ignoble doit vous découvrir la bassesse de l'âme de cette nation orgueilleuse et vous faire connaître la haine, la jalousie et toute l'horreur du mépris que cette nation nous porte. Ce n'est point la jalousie qui nous oblige à nous plaindre de la hardiesse des mulâtres, mais de la hardiesse qu'ils ont eu de faire un plan de liberté pour eux seuls, tandis que nous sommes tous d'une même famille ». *Ibid.*, p. 23.

¹⁷ La sédition est dénoncée par deux libres, l'un mulâtre et l'autre noir, qui en sont récompensés par l'Assemblée coloniale. Deux des principaux chefs esclaves, Fout et Honoré, sont exécutés dès le 3 septembre. À l'issue du procès de 36 esclaves impliqués, 6 sont condamnés à mort et les autres à des peines de prison.

¹⁸ Liliane Chauleau, *Historial antillais*, Pointe-à-Pitre, Dajani, t. 2 (Roland Suvelor, dir.), p. 31.

¹⁹ Comme le constate un gérant de Saint-Domingue, écrivant en octobre à son propriétaire, « la vue de la cocarde leur donne des idées, encore plus des nouvelles de la France, qui se débitent indiscrètement ». Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Paris, Larose, t. 2 (1951), p. 135.

²⁰ En Guadeloupe, le gouverneur Clugny écrit le 29 septembre que « Les gens de couleur ont réclamé [...] la permission de porter la cocarde, les blancs sont venus la demander en leur nom. J'ai cru qu'il était de bonne politique de leur accorder cette faveur ». ANOM, C8^a 20, f°226 (cité par Léo Elisabeth, art. cité, p. 83).

²¹ Faits dont M. Le Comte de Vioménil est accusé, puisés dans les rapports et mémoires remis au comité de Saint-Pierre, 14^e grief. ANOM, C8^a 89, f°99.

que nulle dissension ne se manifeste dans un premier temps. Mais à Fort-Royal, de sérieux incidents se produisent les 28 et 29 septembre²². Des hommes de couleur, porteurs de la cocarde, souhaitent entrer en délégation dans le fort pour participer aux festivités aux côtés d'officiers et de notables blancs. Là, ils se voient refuser l'entrée par les majors de Laubenque et de Castella, ce qui déclenche une rixe. Le gouverneur Vioménil réprime aussitôt cette discrimination et, contre les usages, donne publiquement l'accolade au chef de file, le Métis Dumas Sablon. L'affrontement déborde le cadre de cette réunion et les hommes de couleur refoulés se répandent en ville, sans doute armés, et en proférant des menaces. Le calme revient le lendemain, après que les Mulâtres ont admis leur réaction excessive et que Vioménil a minoré, face à des habitants blancs véhéments, ses propos de la veille. Le message entendu par les libres de couleur mobilisés à Fort-Royal est que la cocarde n'est pas le symbole de la fin du préjugé de couleur, et que la plupart des révolutionnaires blancs considèrent qu'ils appartiennent « à une classe inférieure » et comme un « acte violent de les proclamer égaux aux Blancs »²³. Les Blancs de Fort-Royal porteurs de la cocarde, tout comme ceux de Saint-Pierre venus en délégation le 30 septembre, n'entendent pas rompre avec la « coutume du pays » et renoncer à leur privilège de couleur²⁴. L'agitation gagne ainsi Saint-Pierre durant deux semaines, avec la création d'un Comité informel contrôlé par l'élite de la ville²⁵. L'origine de ce mécontentement est tout autant l'échauffourée de Fort-Royal que la convocation par Vioménil de l'Assemblée coloniale pour le 9 octobre, à Fort-Royal et selon une représentation jugée désavantageuse²⁶. Son mandat était la désignation d'une nouvelle assemblée, dite « Assemblée générale », ayant comme tâches principales la désignation de députés pour l'Assemblée nationale et la rédaction de cahiers de doléances²⁷. Après négociation, Saint-Pierre obtient que le scrutin soit ouvert à tous les hommes blancs, « créole ou européen, portant armes, depuis l'âge de 16 ans », tandis que les hommes de couleur en sont écartés²⁸. La récente accolade de Vioménil restait bien de l'ordre du symbole. Malgré tout, cette séquence rapproche les libres de couleur du gouverneur Vioménil et valide leur penchant légitimiste. Parallèlement, les planteurs, restés discrets dans l'affaire de la cocarde, ont évité au gouverneur Vioménil sa mise en accusation demandée par Saint-Pierre. Ils se placent ainsi habilement au centre du jeu politique. En apportant leur appui à un gouverneur affaibli, ils se rapprochent, par son intermédiaire, des hommes de couleur.

Dans les semaines qui suivent, les revendications des libres de couleur s'orientent dans une voie non institutionnelle. Elles s'amplifient avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclamée le 26 août, qui en fournissait une légitimation pleine et entière. Ainsi, le 25 octobre au Robert, le milicien de couleur Lucas refuse de monter la garde tant que les Blancs de la paroisse n'en feront pas autant. La même grève du zèle se produit à Sainte-Luce, ce qui alarme tant le Conseil supérieur, contrôlé par les planteurs, que le Comité de Saint-Pierre²⁹. Mais ce rejet commun de l'égalité ne soude pas pour autant les Blancs entre eux. Si les Patriotes sont favorables à l'Exclusif et au lien avec la métropole, les planteurs cherchent à faire progresser l'autonomie en octroyant de nouvelles compétences à l'Assemblée générale, où ils sont en position dominante, avec l'assentiment du gouverneur³⁰. C'est dans ce cadre que se pose la question d'accorder de nouveaux droits aux

²² Voir à ce propos Abel Louis, *Les libres de couleur en Martinique*, Paris, L'Harmattan, 2012, t. 2, p. 33-37.

²³ Faits dont M. Le Comte de Vioménil est accusé..., 18^e grief. ANOM, C8^a 89, f°100.

²⁴ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 36.

²⁵ *Ibid.*, p. 33-34.

²⁶ *Ibid.*, ch. II et IV, p. 65.

²⁷ Ordonnance de Vioménil et Foulon d'Écotier portant convocation d'une assemblée générale de la colonie, 22 octobre 1789. ANOM, C8^a 89, f°48-49.

²⁸ Cette assemblée, qui siège à partir du 16 novembre, est composée de 121 membres, dont 37 de Saint-Pierre qui a ainsi bénéficié d'un rééquilibrage par rapport à la formule fixée en 1787.

²⁹ Arch. dép. Martinique, « Conseil souverain », 2 novembre 1789 (cité par Léo Elisabeth, art. cité, p. 84), et lettre de Ruste et Crassous de Medeuil au ministre, de Saint-Pierre, 13 novembre 1789 (ANOM, C8^a 90, f°387).

³⁰ Le gouverneur Vioménil trouve dans l'alliance avec les planteurs un contrepoids décisif vis-à-vis du parti de Saint-Pierre, soutenu quant à lui par l'intendant Foulon d'Écotier. L'Assemblée générale tente ainsi, avec l'aval de Vioménil, de prendre une disposition de loi martiale tournée à l'évidence contre Saint-Pierre. En décembre, l'Assemblée générale s'octroyait des compétences en matière fiscale avec la possibilité de délibérer indépendamment des administrateurs royaux. Lucien Abénon, Jacques de Cauna et Liliane Chauleau, *Antilles 1789. La révolution aux Caraïbes*, Paris, Nathan, 1989, p. 150.

libres de couleur. Dans ses observations du 4 décembre 1789, l'Assemblée générale déclare « essentiel d'accorder tous les avantages dont on peut les faire jouir, sans danger pour les blancs, et de concilier autant qu'il [est] possible les principes de droit naturel, que l'on ne doit jamais oublier, avec la politique locale qui doit également diriger³¹ ». La récente révolte servile, la rivalité avec Saint-Pierre et la nécessité de trouver des soutiens avaient fait comprendre aux planteurs que le temps des concessions était arrivé. Par calcul politique et en accord avec les nouveaux principes, la nouvelle assemblée appliquait ainsi d'elle-même les recommandations des députés de la Martinique qui, depuis Paris, recommandaient au même moment à l'Assemblée de la colonie « d'adoucir un peu le préjugé relatif aux gens de couleur libres³² ». En ce sens, l'Assemblée remet à plat la question des droits des gens de couleur libres. Les représentants commencent par durcir la législation sur les affranchissements et par imposer un serment aux futurs affranchis envers leurs anciens maîtres³³. Toutefois, ces dispositions ne heurtent pas les hommes de couleur déjà libres. Ceux-ci bénéficient au contraire de notables avancées, telles la possibilité d'exercer toutes les professions, la liberté de s'assembler sans permission, l'extension du droit d'hériter, la capacité de porter plainte « contre les blancs qui les auraient insultés »³⁴. Certes, l'égalité intégrale n'est pas encore obtenue. Ainsi ils ne participent pas à la désignation des municipalités, que ce soit à Saint-Pierre ou à Fort-Royal à la mi-janvier. Malgré tout, en quelques mois, et avec une mobilisation locale modique, près d'un siècle de législation discriminatoire s'effaçait en grande partie.

La crise de la Fête-Dieu

La montée des tensions

Les premiers mois de 1790 restent dominés par l'opposition entre le parti des planteurs et celui des patriotes, et par l'attentisme des libres de couleur³⁵. Pendant ce temps, en France, les députés des colonies antillaises œuvraient au sein du Comité des colonies afin d'empêcher une mesure générale d'égalité civique entre les libres, que s'appropriait à prendre l'Assemblée nationale. De façon complémentaire, en Martinique, l'Assemblée générale s'octroie davantage d'autonomie afin de rendre caduque toute évolution législative nationale qui menacerait la suprématie des planteurs. Elle fait fi des espoirs des libres de couleur, qui, après avoir progressé sur la voie de l'égalité, espèrent désormais qu'une pleine citoyenneté leur soit reconnue au niveau national. Le cahier de doléances du 10 mars, élaboré par cette Assemblée générale tronquée et dominée par les planteurs, reste sur une position conservatrice. Le sort des libres de couleur doit rester à la discrétion des colons, principe communiqué à l'Assemblée nationale³⁶. Pourtant, l'élite de couleur de Fort-Royal, Dumas Sablon et ses amis en tête, se rallie ostensiblement à l'Assemblée générale et au gouverneur Vioménil. Le 25 mars, des centaines de « mulâtres », arborant une cocarde verte en signe distinctif et encadrés par des dizaines de Blancs créoles, investissent le Lamentin aux cris de « Vive Vioménil,

³¹ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 87.

³² ANOM, F3 30, f°131, lettre au Comité intermédiaire de l'Assemblée coloniale de la Martinique, 12 novembre 1789.

³³ Léo Élisabeth, art. cité, p. 84.

³⁴ ANOM, F3 20, f°187 et Liliane Chauleau, *Historial...*, t. 2, p. 31.

³⁵ Il n'en était pas fini de la cocarde, car les officiers défavorables à la Révolution refusaient de la porter. Le 21 février une bagarre, racontée par J.-M. Bonjour, se déclenche au théâtre de Saint-Pierre, avec « deux officiers jeunes étourdis du régiment de la Martinique » qui avaient affiché ostensiblement leur dédain pour « la cocarde tricolore ». La garnison prenant le parti de ses officiers, la situation menace de dégénérer le lendemain, si bien que le commandant de la place l'exfiltre à Fort-Royal, suite à sa tentative, selon J.-M. Bonjour, de s'imposer aux habitants de la ville. Les Pierrotins, se sentant menacés, organisent leur auto-défense par la mise en place d'une Garde nationale, l'envoi d'émissaires dans les différents quartiers et l'appel aux « Patriotes » des autres îles (P.F.R. Dessalles, *op. cit.*, p. 129). La députation de Guadeloupe, dont J.-M. Bonjour fait partie, répond par une adresse égalitaire le 1^{er} mars : « Il est enfin arrivé, ce temps heureux où l'homme ne sera distingué que par ses talents et ses vertus ! [...] Celui qui n'aura que des titres sans mérites sera désormais placé dans la dernière classe des citoyens ». Quelques jours après, le 6 mars 1790, les volontaires débarquent à Saint-Pierre et y restent une semaine (*ibidem*).

³⁶ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 154.

vive la noblesse, vive la couleur »³⁷. Le soir même ils se portent à Fort-Royal, permettant dès le lendemain l'élection d'une nouvelle municipalité favorable aux habitants de la campagne. Le gouverneur Damas, après l'intérim assuré par Vioménil³⁸, prend lui aussi le parti des planteurs, plus forts que jamais. Les patriotes de Saint-Pierre, redoutant un coup de force et se sentant désormais également menacés par les libres de couleur, en appellent le 6 avril, pour la deuxième fois, aux patriotes de Sainte-Lucie, Guadeloupe et désormais Tobago. Coquille Dugommier, créole blanc commandant l'armée citoyenne de Basse-Terre, se pose en rassembleur des Blancs et des « braves gens [de couleur] qui n'ont pas voulu sortir des bornes de leur état »³⁹. En revanche, il s'en prend énergiquement aux « insurgents de couleur » qui ont pris les armes « contre nos frères » de Martinique, et qu'il convient donc de châtier. Le 9 avril, le peuple de Saint-Pierre organise une mascarade avec un mulet affublé d'une cocarde verte, tournant ainsi en ridicule les hommes de couleur de Fort-Royal et du Lamentin ralliés aux planteurs⁴⁰. Les libres de couleur visés ne sont certes pas ceux de Saint-Pierre, qui doivent prêter serment de fidélité⁴¹. Toutefois, les Patriotes scrutent de près l'attitude de ces derniers. Dans cette atmosphère, une rumeur de complot émerge, les suspectant de collusion avec le parti de Fort-Royal associant gouverneur, planteurs et hommes de couleur, et de préparer l'incendie de la ville⁴².

La vague extérieure

Dès l'été 1789, les députés des colonies ont conscience que l'Assemblée risque de s'emparer de sujets concernant les colonies et de prendre des dispositions contraires aux intérêts des colons. Si l'abolition de l'esclavage est encore une non question, celle de la traite est posée et celle du statut des libres et de leurs droits se précise, notamment avec l'abbé Grégoire. Après avoir insisté pour obtenir la plus large représentation possible au sein de l'Assemblée, les députés coloniaux cherchent donc à la contourner. Ainsi Louis De Curt, député de la Guadeloupe, demande dès le 26 novembre 1789 la création d'un comité spécial des colonies, afin que les sujets coloniaux soient débattus à l'abri du public⁴³. Ce comité, créé le 2 mars 1790, élabore en un court laps de temps ses propositions, portées à l'Assemblée nationale par Barnave, l'un de ses membres, pour intégration dans le décret du 8 mars 1790. Elles consistent à accorder davantage d'autonomie aux assemblées coloniales déjà en place, en se gardant bien d'évoquer la question de l'accès à la citoyenneté des libres de couleur. De fait, cela revenait à laisser leur sort à la discrétion des habitants blancs des colonies⁴⁴. Cependant, les instructions d'application du décret du 8 mars, présentées à l'Assemblée nationale le 28 mars, rouvrent le conflit latent. En effet, l'article 4 accorde les droits politiques à tout homme propriétaire âgé de 25 ans satisfaisant à la règle des deux ans de résidence. L'Assemblée nationale approuve ces instructions et met fin, en principe, à la discrimination de couleur, mais sans le préciser

³⁷ ANOM, C8^a 96, f°29 (cité par Léo Elisabeth, art. cité, p. 86).

³⁸ Le vicomte Damas reprend sa fonction de gouverneur de la Martinique et des Iles du Vent le 26 mars, puis est remplacé par Béhague, qui débarque le 12 mars 1791. Lettre de Foullon d'Écotier, de Saint-Pierre, le 28 mars 1790. ANOM, C8^a 94, f°131.

³⁹ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 175-178.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 184.

⁴¹ Louis Genty, Mulâtre abolitionniste en exil qui refuse par ailleurs la compromission avec les planteurs, dénonce « la conduite ignoble et pusillanime de nos messieurs de Saint-Pierre qui se sont rendus esclaves de la Municipalité ». ANOM, C10^c 5 (cité par Léo Elisabeth, art. cité., p. 87).

⁴² P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, note 27 p. 184. Après le massacre, la saisie des papiers d'Alexis René révèle des contacts étroits par son truchement entre des libres de couleur de Fort-Royal et de Saint-Pierre, éléments dont la Municipalité s'empare pour accréditer sa thèse du complot lors de la crise de la Fête-Dieu (*ibid.*, p. 205, 210-211).

⁴³ Carolyn Fick, *Haïti, naissance d'une nation. La révolution de Saint-Domingue vue d'en bas*. Les Perséides, 2014 (1^{re} éd. 1990), p. 177.

⁴⁴ De son côté et en échange de son soutien, la bourgeoisie des ports obtenait la conservation au moins temporaire du système de l'Exclusif, sauvegardant ainsi ses intérêts commerciaux. Le décret du 8 mars était donc un compromis entre les intérêts des planteurs et de la bourgeoisie portuaire, sur le dos des libres de couleur. Les colonies obtenaient en outre un statut d'autonomie législative, en obtenant un droit de veto sur la nouvelle législation et pouvant passer des règlements en propre sous réserve de validation par l'Assemblée et par le roi. Léon Deschamps, *Les colonies pendant la Révolution*, Paris, Perrin, 1898, p. 95, 176.

explicitement et dans un cadre institutionnel d'autonomie coloniale permettant d'empêcher son application effective. Si le décret du 8 mars devait rasséréner les colons en leur fournissant une large autonomie, l'article 4 des instructions devait être lu par les libres de couleur comme un accès à l'égalité politique. En faisant le choix de l'ambiguïté, c'est-à-dire en remettant la décision à chaque colonie en fonction du rapport de force local, l'Assemblée nationale allait déclencher une mécanique infernale. À partir d'avril 1790, ces éléments parviennent dans les colonies, où ils provoquent de vives tensions, en particulier à Saint-Domingue. À Saint-Pierre, le décret, connu le 17 avril, est bien reçu dans la mesure où il permet d'envisager l'organisation d'élections pour la désignation d'une nouvelle assemblée. Mais les planteurs en refusent le principe, si bien que la rivalité reste vive avec les Patriotes⁴⁵. Les instructions du 28 mars, connues le 22 mai, sonnent en revanche le glas des espoirs des Patriotes. En effet, elles revenaient à exclure du corps électoral les jeunes citoyens de Saint-Pierre et la plupart des Européens, et à le réduire aux quelques négociants et aux nombreux propriétaires fonciers. Le nouveau dispositif électoral avait donc pour effet de consolider la mainmise des planteurs sur la colonie entre les mains des planteurs, avec le soutien par l'élite de couleur de Fort-Royal. Face à cette défaite institutionnelle, le parti de Saint-Pierre tente un rapprochement avec les libres de couleur de la ville, jusqu'ici effacés, en leur promettant de garantir leurs propriétés en échange de leur allégeance⁴⁶. Cette apparente concession n'apporte en réalité aucun avantage aux hommes de couleur, suspectés de pencher du côté des planteurs, comme ceux de Fort-Royal.

Le jour de la Fête-Dieu : le 3 juin

Chaque année, la Fête-Dieu était l'occasion de processions, comme la France d'Ancien Régime en connaissait un peu partout. Les changements politiques de l'année écoulée imposaient toutefois des réaménagements, tant sur la place et le rôle des participants que sur les symboles exhibés. Ainsi, à l'approche de la célébration, les hommes de couleur du bataillon du Fort Saint-Pierre demandent, appuyés par leurs trois officiers blancs, à participer à la procession au même titre que les soldats blancs. Il s'agit là d'une « revendication égalitaire concrète ⁴⁷ » à laquelle la municipalité de Saint-Pierre accède, avant de se rétracter. La procession se fait donc sans sortie du drapeau et avec un nombre de soldats blancs limité à 60, ce qui semble acceptable aux soldats de couleur⁴⁸.

J.-M. Bonjour nous livre dans sa *Relation* un récit des événements dramatiques qui vont s'ensuivre. Étant sans doute alors retourné en Guadeloupe, il semble rapporter la version qui lui a été racontée *a posteriori* par le camp des Patriotes auquel il appartient. Selon lui, l'origine du drame serait un coup de feu tiré sur les participants durant la procession, ayant provoqué deux morts. La garde nationale aurait alors entamé des fouilles et trouvé plusieurs hommes de couleur « armés de fusils et cachés dans des grandes barriques à sucre », qu'ils « font à l'instant même pendre aux premiers arbres qui se rencontrent ». À le suivre, l'attaque aurait donc été menée par des libres de couleur à la solde du gouvernement, accréditant la thèse d'une insurrection déjouée *in extremis*.

Toutefois, le témoignage plus circonstancié de P.F.R. Dessalles, témoin oculaire, indique que la procession se déroula sans heurts jusqu'à son terme. Ce n'est qu'après la grand-messe et quand chacun fut rentré chez soi, qu'un incident se produisit sur la place du Fort. Un Mulâtre libre, ivre, ordonne à un « nègre-tambour » d'enlever sa cocarde, « la procession des manants [étant] finie ⁴⁹ » ; puis, l'altercation dégénérant, il crie aux armes⁵⁰. Aussitôt, le capitaine d'une des compagnies d'hommes de couleur se rend sur place pour ramener le calme, mais tombe raide mort,

⁴⁵ Le 23 avril 1789, les délégués de la « Jeunesse citoyenne » se réunissent, entourés de 300 hommes prêts à se battre. Les tentatives de conciliation avec les planteurs menées par Clugny échouent, si bien qu'il repart le 25 avril ainsi que les volontaires des autres îles. ANOM, C8^a 94, f^o222.

⁴⁶ ANOM, C8^a 104, f^o218 (cité par Léo Élisabeth, art. cité, p. 88).

⁴⁷ Léo Élisabeth, art. cité, p. 88.

⁴⁸ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 197.

⁴⁹ Arch. dép. Martinique, 1J 147, et ANOM, C8^a 94, f^o225 (cités par Abel Louis, *Les libres de couleur...*, p. 58).

⁵⁰ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 200.

atteint par un coup de fusil tiré par un Mulâtre⁵¹. À ce stade, les apparences accréditent un soulèvement d'hommes de couleur. Sur ces entrefaites, M. Dufau apparaît sur la place « à la tête d'une vingtaine de mulâtres », et se fait toucher à son tour par un coup de fusil tiré cette fois par un Blanc, Bonnet fils, ce qui provoque la fuite de ses hommes. Dès lors, « le tumulte devint épouvantable » et les meurtres s'enchaînèrent, notamment celui du fauteur de trouble initial. Le massacre, commencé après la procession, provoque au total la mort de 3 officiers blancs de la compagnie de milice et de 14 hommes de couleur⁵². Deux d'entre eux, Chabrol et Héligon, ont été spécifiquement assassinés par des flibustiers sur ordre de présumés Blancs ulcérés par la révélation de leur ascendance africaine⁵³. Le mobile de la vengeance, initié par la volonté de dissimuler une origine de couleur, fit ainsi plusieurs victimes. Les maisons sont fouillées, et 67 « mulâtres » sont arrêtés et emmenés à la geôle. Le massacre, ralenti par des particuliers ayant offert leur protection, n'est interrompu que par l'intervention du maire patriote de Saint-Pierre, Thomaseau. D'après Dessalles, l'agression contre les hommes de couleur était préméditée, mais son propre récit suggère un enchaînement fortuit, rendu possible par la tension ambiante et la multiplicité des armes en circulation⁵⁴. En effet, aucun des trois incidents initiaux ne s'explique par une animosité à l'encontre d'un libre de couleur. Mais bien des Patriotes de Saint-Pierre étaient sur le qui-vive, et certains prêts à profiter de la moindre occasion pour en découdre. Paradoxalement, c'est le mépris de classe d'un homme de couleur pour un esclave qui leur en a fourni le prétexte. Les Patriotes ont ainsi fait payer dans le sang aux libres de couleur de Saint-Pierre l'alliance de leurs homologues de Fort-Royal avec les planteurs.

L'événement sanglant déclenche un mouvement de panique parmi les gens de couleur de Saint-Pierre, qui se réfugient à Fort-Royal. De son côté, la municipalité de Saint-Pierre prévient le gouverneur Damas des faits dramatiques en les présentant fallacieusement comme la conséquence d'un complot mulâtre déjoué et dont la répression aurait dégénéré⁵⁵. Le gouverneur Damas se porte dès le 4 juin au matin à Saint-Pierre, tentant de s'imposer à une municipalité qui entend conserver la maîtrise des événements. En effet, alors même que les rafles d'hommes de couleur se poursuivent⁵⁶, la municipalité met en place une cour prévôtale, présidée par le conseiller au Conseil supérieur Dessalles⁵⁷. Ce dernier partage sans nul doute certains griefs que les Patriotes adressent aux libres de couleur, à savoir leur « fausse interprétation des décrets de l'Assemblée nationale ⁵⁸ ». Mais tandis que le parti de Saint-Pierre souhaite mettre fin à leur « ambition révoltante » et les faire « rentrer dans la classe dont ils ne devaient pas sortir ⁵⁹ », le parti des planteurs, auquel Dessalles appartient et que Damas soutient, souhaite préserver l'alliance tactique avec les hommes de couleur en s'affirmant leur protecteur. De retour à Fort-Royal, le gouverneur Damas refuse de sanctionner la création de la cour prévôtale. Il qualifie les Blancs de Saint-Pierre de « brigands » et s'indigne de leur « conduite atroce ». Au-delà de son indignation, son analyse est politique : « la haine des habitants de Saint-Pierre a pour véritable cause l'attachement constant et fidèle des gens de couleur pour les colons et

⁵¹ La ville de Saint-Pierre prétendra que ce coup de feu, dont le nom de l'auteur nous est inconnu, n'était pas destiné à l'officier Gabriel Fournier mais au Sieur Napias, capitaine bordelais. P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, note 4 p. 200.

⁵² Les victimes sont Gabriel Fournier (officier blanc), Alexis Blot (sergent de la garde au fort, de couleur), Pierre Navet (Mulâtre libre), Joseph Diant (homme de couleur), « un nègre esclave », le sieur Dufau (officier blanc), puis dans l'après-midi des Mulâtres tirés du cachot du Fort (dont un affranchi du négociant Lamarque), Chabrol et Héligon (Mulâtres libres), et M. de Richemont (commandant blanc). *Ibid.*, p. 201-203.

⁵³ *Ibid.*, p. 198 et note 10, p. 263.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 200.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 204-205, 219.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 205-206.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 207. P. F. R. Dessalles est conscient qu'on puisse s'étonner. Néanmoins on accepta un représentant éminent de la caste des grands planteurs. P.F.R. Dessalles était incontournable par sa renommée de juriste. Il justifie l'existence de ce tribunal d'exception et sa propre participation par la nécessité de faire cesser les vengeances incontrôlées, comme l'avancent également depuis Bordeaux les soutiens aux Patriotes de Saint-Pierre (« Adresse des négociants de Bordeaux à l'Assemblée nationale », Arch. dép. de la Martinique, 1J 17). La présence de Dessalles à Saint-Pierre et le fait qu'il préside cette cour *ad hoc* indiquent que les camps sont loin d'être fixés géographiquement.

⁵⁸ ANOM, C8^a 96, f°158 (cité par Léo Elisabeth, art. cité, p. 89).

⁵⁹ Lettre de la municipalité de Saint-Pierre au gouverneur du 6 juin 1790. P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 205-206.

le gouverneur et le refus constant qu'ils ont toujours fait de s'unir avec eux... »⁶⁰. Toutefois, il omettait de rappeler que les représentants des colons avaient manœuvré en France pour bloquer l'accès à la citoyenneté aux libres de couleur, en accord avec leurs mandants martiniquais. Quant aux Patriotes, ils redoutaient aussi cette éventualité dans la mesure où bon nombre de libres de couleur avaient pris fait et cause, en partie par dépit, contre eux.

La résolution de la crise

Afin de reprendre le contrôle de la situation, le gouverneur Damas marche sur Saint-Pierre, poussé les compagnies de milice blanches et de couleur, et répondant au vœu de l'Assemblée générale de « porter secours aux citoyens de Saint-Pierre contre une troupe de brigands »⁶¹. En l'absence des renforts patriotes des autres îles, l'occasion d'intervenir est parfaite. L'armée gouvernementale compte 700 hommes de troupes réglées, 7 à 800 des milices blanches et un millier à 2500 gens de couleur, libres ou servant à cette fin⁶². Aussi, la ville capitule sans combattre le 9 juin⁶³. Damas fait libérer les Mulâtres prisonniers et dresser une liste de 200 « séditeux », comprenant « une cinquantaine de personnes désignées coupables des assassinats du jour de la Fête-Dieu » afin de les faire juger⁶⁴. La procédure juridique se poursuit avec rigueur au cours des mois de juillet et d'août⁶⁵. De nombreux suspects sont élargis faute de preuve mais aussitôt expulsés⁶⁶. Quant aux autres accusés, ils sont emmenés au Fort-Royal et emprisonnés au Fort-Bourbon, l'actuel Fort-Desaix. Les institutions pierrotines (Garde nationale, Jeunesse Citoyenne, assemblées, municipalité) sont dissoutes, l'intendant Foullon d'Écotier renvoyé en France et plus de 800 personnes quittent l'île, dont le maire Thomaseau⁶⁷. Le dramatique épisode de confrontation venait de fournir au gouverneur une excellente opportunité d'intervention armée et d'épuration politique. De plus, il eut pour effet de fédérer tous les libres de couleur contre des adversaires communs⁶⁸ et de les arrimer solidement au parti des planteurs. Toutefois les patriotes de Saint-Pierre conservaient deux atouts : le soutien de leurs homologues des autres îles, particulièrement de Guadeloupe, et des soutiens au sein de la troupe.

La bataille de l'Acajou et ses suites

Le parti de Saint-Pierre repasse à l'offensive

Jusqu'ici la troupe était restée fidèle au gouverneur, obéissant à ses ordres, modérés et prudents. Mais le 1^{er} septembre, la garnison du Fort-Bourbon se rebelle à Fort-Royal. Le gouverneur Damas envoie bien la garnison stationnée à Saint-Pierre pour rétablir l'ordre, mais au lieu de s'acquitter de cette tâche, elle fraternise avec les rebelles. Ce basculement provoque le repli du gouverneur et de l'Assemblée coloniale (qui avait abandonné la dénomination d'Assemblée générale

⁶⁰ Propos du gouverneur, cités par Armand Nicolas, *Histoire de la Martinique*, Paris, L'Harmattan, t. 1, p. 255.

⁶¹ Réquisition de l'Assemblée générale au gouverneur, cité par P. F. R. Dessalles, *op.cit.*, p. 213-214.

⁶² Le gouverneur Damas évoque « 1500 gens de couleur libres » (ANOM, C8^a 93, f°126-129) et l'intendant Foullon d'Écotier 2500 en comprenant à la fois des libres de couleur et des esclaves (ANOM, C8^a 94, f°228). La municipalité de Saint-Pierre estime le nombre de libres de couleur à 1062 et les esclaves à « une multitude » (Arch. dép. Martinique, 1J 147, « Mémoire des officiers municipaux de la ville de Saint-Pierre »). En creux, ces estimations maximalistes condamnent l'enrôlement d'esclaves, qui sera au demeurant utilisé par les Républicains en 1793 (Vincent Cousseau, « Penser la défaite de Rochambeau (Républiqueville/Fort-de-France, février-mars 1794) », p. 67-87 : Sébastien Jahan et Laurent Colantonio (dir.), *Les Empires ébranlés. La colonisation mise en échec, des rives de l'Uruguay à Diên Biên Phu (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Les Indes Savantes, 2017).

⁶³ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 220.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 224.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 249.

⁶⁶ *Ibidem.*

⁶⁷ Lettre de Foullon d'Écotier, en mer le 8 août 1790. ANOM, C8^a 94, f°236-241.

⁶⁸ Ils « rassemblèrent sans obstacle les gens de leur classe dont la cause était devenue commune », Foullon d'Écotier, 20 juin 1790 (ANOM, C8^a 94, f°228).

en juillet 1790) au Gros-Morne, transformé en camp militaire regroupant planteurs, libres de couleur et esclaves armés.

Le parti de Saint-Pierre parvient à regrouper environ la moitié des paroisses de l'île dans une confédération patriote. Cela indique, au demeurant, qu'il ne s'agit pas seulement d'un parti urbain, mais que des petits habitants ont embrassé la cause patriote. Avec le renfort des révolutionnaires de Guadeloupe, les Patriotes se sentent enfin en position de force. Aussi, ils refusent la conciliation du gouverneur et organisent l'attaque simultanée du camp du Gros-Morne. La première voie consiste à prendre le camp à revers par Sainte-Marie avec 500 hommes partis de Saint-Pierre⁶⁹. Cette tentative étant repérée, elle n'est pas menée à terme. La seconde part de Fort-Royal, nouveau lieu de concentration des forces patriotes, le 25 septembre 1790. Deux colonnes, rassemblant chacune 800 hommes, se dirigent en direction du Lamentin, « premier poste de nos ennemis », indique J.-M. Bonjour. Celui-ci précise que sa colonne, commandée par le guadeloupéen Dugommier et équipée de 4 pièces d'artillerie, s'engage sur un chemin difficile et tombe sur une embuscade, au niveau de l'Acajou⁷⁰. Après deux heures de combat et la perte de 200 hommes, les Patriotes sont contraints « de faire retraite par la montagne », laissant de nouvelles victimes, pour un total de 400 à 470 hommes, et abandonnant leur artillerie. Le succès est complet pour les forces gouvernementales, commandées par le grand propriétaire de Percin et comprenant essentiellement des libres de couleur.

Le récit de J.-M. Bonjour rend bien compte de la brutale expérience du feu. Dans cette déroute, « tous les blessés restèrent au pouvoir de l'ennemi ». L'auteur lui-même, blessé à la jambe et caché dans un taillis, est pris par « un officier blanc de l'armée ennemie, ayant avec lui des mulâtres et nègres armés ». Echappé de l'exécution immédiate par un Mulâtre avec qui il avait fait le voyage de France près de deux ans auparavant, il est détenu pendant plusieurs heures dans un bassin à indigo avec une centaine de prisonniers. Une quarantaine d'entre eux sont fusillés et achevés, tandis qu'une soixantaine sont attachés et emmenés au Lamentin. De là, les rescapés sont placés plusieurs mois en détention au Gros-Morne, entrecoupés de 15 jours aux fers et à fond de cale « à bord d'un mauvais bateau qui se trouvait en rade » à la Trinité. P.F.R. Dessalles admet que des atrocités furent commises par « des gens de couleur dont la férocité ne connaissait plus de frein », mais les justifie cette fois, étant commises par des personnes de son parti et commandées par des planteurs⁷¹.

Le gouverneur Damas, tout en se félicitant de la bravoure des Mulâtres « dans l'affaire du 25 »⁷², ne cherche pas à pousser son avantage. Ses forces restent limitées et il sait que la poursuite des hostilités aurait un coût très élevé. Cherchant l'apaisement, il promet sans succès l'amnistie aux soldats révoltés qui rentreraient « dans leur devoir ». De leur côté, les Patriotes, toujours l'arme au pied, engagent des pourparlers dès octobre 1790 pour la libération des prisonniers, ce dont J.-M. Bonjour profite avec ses quelques camarades. Quant aux hommes de couleur, ils ne retirent comme principal avantage de la bataille de l'Acajou que la dispense de la capitation. L'un de leurs chefs de file, Dumas Sablon, obtient en revanche le poste de secrétaire de l'Assemblée coloniale, concession symbolique qui signifiait que l'accès aux responsabilités ne leur était pas fermé. La confrontation armée, en renforçant l'hostilité mutuelle entre les Patriotes et les hommes de couleur, profite en fin de compte aux planteurs. Elle aura aussi une portée à Saint-Domingue, les Patriotes des Petites Antilles, tel J.-M. Bonjour, communiquant leur expérience et exportant leurs préventions, en particulier au Port-au-Prince.

⁶⁹ P.F.R. Dessalles, *op.cit.*, p. 305.

⁷⁰ Dessalles se félicite de la duplicité de M. Chabrol, commandant de la deuxième colonne qui aurait à dessein engagé le guadeloupéen Dugommier dans un défilé étroit (*Ibid.*, p. 302-303). J.-M. Bonjour qualifie en revanche ce commandant de « traître ».

⁷¹ *Ibid.*, p. 303-304.

⁷² Armand Nicolas, *op. cit.*, t. 1, p. 257.

Conclusion

À partir de septembre 1789, l'opposition ville/campagne se transforme en une opposition entre les Patriotes, centrés sur Saint-Pierre, et l'Assemblée coloniale dominée par les planteurs. La question des droits des libres de couleur semble alors subalterne aux uns et aux autres, leur limitation étant consensuelle parmi les Blancs des colonies. L'affrontement entre le parti de la ville et celui de la campagne offre aux libres de couleur un espace d'action providentiel. Rejetés par les Blancs des villes, les hommes de couleur se rapprochent du gouverneur Vioménil qui les a défendus et, par son intermédiaire, des planteurs. Ces derniers, de leur côté, prennent rapidement conscience que sans le soutien des libres de couleur, leurs chances de garder le contrôle des événements est incertaine et qu'ils risquent la marginalisation. En faisant le choix de s'en rapprocher, les libres de couleur font un calcul qui s'est avéré payant à court terme pour leurs propres intérêts. Toutefois, il convient de souligner qu'ils n'ont pas été unanimes. En effet, de nombreux libres métissés plus clairs de peau, à Saint-Pierre comme au Fort-Royal, ont négocié avec les Patriotes pour obtenir des avantages propres, au détriment des Noirs libres⁷³. De plus, bien des libres de couleur sont restés discrets, tel Janvier Littée qui en a d'ailleurs retiré profit, tandis que d'autres ont embrassé la cause des esclaves, tels Casimir Alexis et Genty, ou les ont au contraire instrumentalisés pour servir leur cause. Leurs engagements variés et leurs hésitations traduisent bien la diversité interne de ce groupe social. C'est la journée du 3 juin qui en renforce la cohésion et les fait basculer massivement dans le parti du gouvernement et des planteurs.

À l'issue de l'année 1790, de nombreux libres de couleur de Martinique ont, tout en servant leur propre cause, fait office de force supplétive des planteurs. Ces derniers ont ainsi pu maintenir leur position dominante dans l'île, avec le soutien des gouverneurs successifs, Vioménil et Damas. Au cours d'une année certes houleuse mais couronnée de succès, le parti des planteurs était parvenu à maintenir son hégémonie sociale et politique en échange de concessions aux libres de couleur. La situation reste figée jusqu'à l'arrivée d'un nouveau gouverneur et de quatre commissaires qui débarquent le 12 mars 1791 avec plusieurs milliers d'hommes. Le gouverneur Béhague stabilise la situation interne « pour conserver la colonie à la France »⁷⁴. En restaurant l'ordre, il répond aux attentes des propriétaires, blancs ou de couleur, qui redoutent avant tout l'atteinte à leurs biens. Il faut attendre mai 1792 pour que la question de l'accès à la citoyenneté revienne en force, suite au décret du 28 mars 1792 instituant l'égalité entre libres sans distinction de couleur. Les libres de couleur commencent alors à s'autonomiser et à converger avec les Patriotes autour des idées d'égalité, puis de république.

⁷³ Abel Louis, *Les libres de couleur...*, p. 61-62.

⁷⁴ Il répond en cela à la volonté de l'Assemblée nationale de restaurer l'ordre et l'autorité de la métropole, ce qui passe par la dissolution de l'Assemblée coloniale existante et par le renvoi de la garnison de Saint-Pierre et des volontaires des autres îles, au grand dam des Patriotes échappés à la purge de l'été 1790. L'ordre intérieur est rétabli par le désarmement des esclaves engagés dans les troubles, au moyen de « gratifications » et de « quelques libertés accordées aux plus intelligents ». ANOM, C8^a 97. Cité par Yves Bénot, « Quand les esclaves combattent pour les maîtres », Carmen Bernand et Alessandro Stella (dir.), *D'esclaves à soldats : miliciens et soldats d'origine servile, XIII^e-XXI^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 191-200, 194.

Annexe

RELATION DU VOYAGE EN AMÉRIQUE ET DES ÉVÈNEMENTS QU'Y A ÉPROUVÉS

Jean-Marie BONJOUR⁷⁵

Partis du Havre de Grâce pour me rendre à St-Domingue le 10 novembre 1788 sur un paquebot, nous touchâmes à St Pierre, Martinique, le 24 décembre suivant. Ayant pour des habitants de ce pays des lettres de recommandation, je cédai à leurs sollicitations et me déterminai à me fixer dans cette colonie. La circonstance n'étant pas très propice pour former aucune entreprise, je fus obligé de travailler dans la partie de sellerie.

Je restai dans cette situation l'espace de trois mois, au bout desquels je fus engagé par une maison de commerce à faire les voyages en pacotilles de mon état⁷⁶ dans les îles circonvoisines, telles que St^e Lucie, Tabago, St^e Eustache, La Grenade, St Vincent, St Thomas, La Barbade, La Trinité, Cunama, Surinam, Cayenne, etc etc etc.

Dans un voyage que je fis à La Trinité espagnole, je me liai avec un négociant de la Pointe à Pître Gouadeloupe, qui me sollicita d'aller dans cette colonie avec lui pour y établir une maison de sellerie. J'acceptai d'autant plus volontiers sa proposition qu'elle me parut infiniment avantageuse, et après mon retour à St Pierre, ayant réglé mes comptes avec mes correspondants, je partis pour aller me fixer à la Pointe à Pître.

Je fus heureux et content du fruit de mes travaux pendant 21 mois, mais la révolution s'étant manifestée dans ces contrées avec tant de fureur, que je fus obligé ainsi qu'un grand nombre d'autres de les abandonner à la suite des événements que je vais détailler.

1789 : la Révolution arrive à la Martinique

A la fin de l'année 1790 [en fait septembre 1789], la cocarde nationale fut apportée à St Pierre Martinique par un navire bordelais, et reçue avec enthousiasme par la grande majorité des habitants et citadins de cette colonie, mais bientôt la division s'en mêla et sépara les opinions, aigrit les esprits, et enfin opéra la désunion entière surtout entre les négociants et les habitants. Le gouvernement prit le parti de ces derniers, ce qui entraîna bientôt à une rupture entière et funeste qui éclata le jour de la Fête Dieu [le 3 juin 1790]. Au moment où la procession passait sur la place du fort quatre coups de fusils sont tirés dans le milieu des assistants⁷⁷, tuent deux personnes et en blessant plusieurs autres. Aussitôt la procession est mise en déroute, tout le monde prend la fuite, excepté les gardes nationales qui se réunissent, et quoique sans munitions restent en armes pour attendre l'événement. Ne voyant point paraître les assaillants, elle se forme en petits corps et commencent des patrouilles qui vont faire les perquisitions les plus exactes dans toutes les maisons. Ils découvrent et arrêtent plusieurs hommes de couleur qui, armés de fusils et cachés dans des grandes barriques à sucre, ne laissent aucuns doutes sur les auteurs du meurtre qui vient de se commettre. Alors, les citoyens ne pouvant plus contenir leur indignation envers de tels scélérats, les font à l'instant même pendre aux premiers arbres qui se rencontrent. N'ayant aucun doute que le gouvernement n'ait suscité cet événement, les propos et les menaces

⁷⁵ J.-M. Bonjour reste à Saint-Domingue jusqu'en 1803, d'où il s'échappe après avoir vécu d'étonnantes aventures. Tiré de : Vincent Cousseau et Michel C. Kiener, *La Révolution à Saint-Domingue. Récits de rescapés (1789-1805)* : J.-M. Bonjour, M. É. Descourtiz, J. Decout, Bécherel, Les Perséides, 2016, p. 30-37.

⁷⁶ Marchandises faciles à transporter et écouler, ici relatives à son métier de sellier.

⁷⁷ À la place de *processionnants* rayé.

contre lui ne sont point ménagés. Des hommes sages parviennent néanmoins à apaiser ce commencement de révolution, mais ce ne fut pas pour longtemps.

Peu après⁷⁸, deux officiers jeunes étourdis du régiment de la Martinique se rendant au spectacle y affectent de faire apercevoir qu'il⁷⁹ ne porte point la cocarde tricolore, et par des plaisanteries piquantes cherchent à vexer ceux de leurs partis contraires. Les esprits s'échauffent à un tel point que bientôt tout est en combustion dans la salle. Ces deux officiers tirent l'épée et défient leurs adversaires, alors les loges sont escaladées et deux cents bras sont armés pour punir ces deux imprudents qui sont traînés hors de la salle. On se contenta de les dépouiller de leur uniforme et de les mettre en pièces. Quant à eux, ils n'eurent d'autre mal que la honte d'être chassés comme des perturbateurs du repos public.

Cette affaire devint sérieuse en ce que tout le corps du régiment se trouvant insulté en demanda réparation ; autre imprudence qui força les citoyens de S^t Pierre à prendre les armes pour opposer une résistance à la force qui allait se déployer contr'eux.

Effectivement toute la troupe en garnison à S^t Pierre prend les armes, les canons sortent et se disposent à fondre sur la ville, lorsque, prévenus⁸⁰ par les citoyens qui ayant caché leurs marches tombent sur eux à l'improviste et les forcent à chercher leur salut dans la fuite, ils passent par les montagnes et se rendent au Fort Royal, où était le corps du régiment. Dès cet instant tout est en armes, et les hostilités vont commencer.

Effectivement, sur le rapport des troupes venant d'évacuer S^t Pierre, le reste du régiment prend les armes et se dispose à marcher sur S^t Pierre. Les citoyens de cette ville en sont aussitôt instruits, se préparent à la défense, et instruisent de suite toutes les colonies voisines de leur position ; des assemblées ont lieu dans chacune d'elles, on y décide que des députés partiront de suite pour offrir des secours. Je fus un de ceux nommés par la commune de la Pointe à Pitre, et partîmes de suite⁸¹. Arrivés à S^t Pierre [en septembre 1790] nous y fûmes accueillis comme nous pouvions le désirer, nos offres furent acceptées, et au bout de huit jours nous vîmes arriver de toutes parts des volontaires en grand nombre. Dès que tout ce que l'on en attendait fut arrivé, le rendez-vous de l'armée fut fixé au Fort Royal, où nous nous rendîmes aussitôt.

Septembre 1790 : Premier combat, première blessure

Mr de Damas, gouverneur, ayant eu connaissance des dispositions qui se faisaient, prit le parti de se retirer au Gros Morne où il rassembla les habitants et une quantité considérable de mulâtres et nègres qu'il fit armer contre nous. Arrivés au Fort Royal nous y trouvâmes toutes les basses compagnies du régiment de la Martinique ainsi que celles de l'artillerie royale qui avaient abandonné le gouvernement. Celles du régiment de la Guadeloupe vinrent nous y joindre, et le lendemain de cette réunion nous nous mîmes en marche sur Le Lamentin, premier poste de nos ennemis. Arrivés sur l'Hab^{on} Boullion [le 25 septembre], nous fûmes formés en deux colonnes. L'une, commandée par le brave Dugomier, habitant de la Guadeloupe, devait suivre la grande route ; l'autre, commandée par le colonel du régiment de la Martinique devait passer par les derrières et se réunir à

⁷⁸ Écrivant au moins douze ans après les faits, J.-M. Bonjour commet ici une erreur de chronologie en plaçant cet événement en juin 1790 alors qu'il s'est déroulé le 21 février.

⁷⁹ Ce singulier semble indiquer que Bonjour parle ici du régiment tout entier. Le théâtre monumental de Saint-Pierre, récemment achevé en 1786, est le lieu de sociabilité le plus en vue de la ville et de l'île.

⁸⁰ Dans le sens de « devancés ».

⁸¹ J.-M. Bonjour regroupe en un seul récit les événements qui se sont déroulés de février à septembre 1790. Le soutien actif des Patriotes de Guadeloupe et des autres îles françaises s'est déjà manifesté en février et en avril à l'appel de ceux de Saint-Pierre, opposés à une Assemblée coloniale dominée par les « habitants ». Le conflit ouvert ne se déclare qu'en septembre, lorsque les Patriotes unis de Saint-Pierre et de la Guadeloupe fraternisent avec la troupe en rébellion du Fort-Royal, et unissent leurs forces contre le parti des « habitants » et du gouverneur Damas.

nous. Toutes les dispositions prises, nous nous mettons en marche ; nos forces consistaient en 800 hommes dans chaque colonne. Nous avions de plus dans la nôtre quatre pièces de canon de 4 et les artilleurs nécessaires. Chacune des colonnes s'étant mise en marche, et après avoir fait à peu près une lieue [3,9 km], nous entendîmes un feu très vif que la colonne que nous venions de quitter faisait sur une embuscade, ce qui nous fit accélérer notre marche pour arriver au lieu du rendez-vous. Nous n'eûmes pas le temps d'aller bien loin, car le traître qui commandait la colonne qui se battait lui fit faire retraite, et alors toutes les forces ennemies nous tombèrent dessus dans un défilé très étroit où nos pièces ne pouvaient que très faiblement nous servir. Nous tinmes néanmoins le feu pendant deux heures, mais, ayant perdu 200 hommes, tous nos canonniers, nous fûmes forcés de faire retraite par la montagne, le grand chemin étant obstrué, et de laisser nos pièces de canon à l'ennemi. Cette retraite se fit avec tant de confusion qu'elle nous causa la perte de beaucoup de monde en ce que tous les blessés restèrent au pouvoir de l'ennemi.

Obligés de franchir un fossé, un soldat qui était devant moi son sabre nu à la main fit un faux pas, de manière que, sautant aussitôt après lui, la pointe de son sabre me tomba sur la cuisse gauche et me fit une blessure qui sans être dangereuse m'empêcha, un quart d'heure après que je reçus deux balles mortes à la jambe du même côté, de continuer ma route, et fus obligé, personne n'ayant voulu m'aider à marcher, de me réfugier dans un taillis pour me soustraire au premier moment de fureur de nos ennemis.

Cinq minutes après que notre armée eut défilé, un officier blanc de l'armée ennemie, ayant avec lui des mulâtres et nègres armés, me fit désarmer et dépouiller jusqu'à la chemise, après quoi il ordonna de me conduire au premier camp.

Ne pouvant marcher, ils me prirent par les bras et me traînaient, lorsque dans le chemin nous rencontrâmes un nommé Coutier, apothicaire de la Basseterre⁸², qui, comme moi, avait été pris et dépouillé et qui se rendait seul au camp ennemi. En ce moment, ceux qui me conduisaient, ayant aperçu dans le bois du monde qui fuyait, ils nous abandonnèrent, exténués de fatigue et de soif. Après nous être un peu reposés, Coutier m'engagea de nous remettre en route, et qu'il m'aiderait à marcher, ce que j'acceptai. A cent pas environ de là [330 m], étant dans un chemin creux nous aperçûmes sur la hauteur à droite deux mulâtres qui s'avançaient sur nous et lorsqu'ils furent près de nous, ils nous couchent en joue à bout portant ; celui qui tira sur le malheureux Coutier fit feu et l'étendit à terre percé de deux balles dans l'estomac. L'autre, qui tirait sur moi, ne put par trois fois faire partir son fusil. Son camarade, enragé de voir cela, se disposait à faire feu sur moi lorsque ma bonne étoile amena sur les lieux où nous étions un autre mulâtre appartenant à Mr Demonpertuy habitant de ce quartier et avec lequel j'avais passé de France, qui, me reconnaissant, vint courant à moi, me prit à brasse corps [sic] et déclara aux deux autres qu'ils le tueraient plutôt que de me faire d'autre mal. Ils m'abandonnèrent alors.

Bonjour échappe à l'exécution

Aidé par mon libérateur, je me rendis dans un camp où je fus mis dans un bassin à indigo, et y restait l'espace de trois heures pendant lequel temps cent autres prisonniers furent amenés. Soixante furent de suite expédiés pour Le Lamentin, et ce que nous restions fut conduit une heure après sur les glacis (où on fait sécher le café) de l'hab^{on} où nous étions. Nous fûmes attachés à la file les uns des autres, et tous ceux qui composaient la garnison de ce camp se mirent en bataille devant nous et firent une décharge sur nous :

⁸² Le sieur Couthier tenait en 1788 à Basse-Terre une boutique très bien achalandée proposant, outre les remèdes d'apothicaire de son état, du champagne, des services de porcelaine, etc. L'année suivante, il proposait même à la vente, parmi ses « produits », une famille de trois esclaves. *Gazette de Guadeloupe*, 9 novembre 1788, et *Affiches, annonces et avis divers de l'île Guadeloupe*, 24 décembre 1789.

deux seulement, [nous] ne fûmes point touchés, tout le reste fut tué ou blessé. L'officier qui commandait cette expédition (un blanc) ayant lui-même vérifié les cadavres fit achever les blessés, et nous deux qui n'avions pas été touchés il nous fit mettre dans une case (maison) et peu après conduire au Lamentin, où nous fûmes mis à la barre⁸³ avec ceux qui y étaient déjà rendus.

La joie que nous éprouvions d'avoir échappé à la mort ne fut pas de longue durée, car une demie heure après, on vint nous annoncer que nous allions faire le saut périlleux et que l'on était à dresser des potences à pouvoir nous contenir tous. Effectivement, environ une heure après, des nègres portant des cordes avec un blanc et une garde nombreuse entrèrent dans notre prison. On nous fit sortir un à un de la barre, et on passait la corde au col de tous ceux qui sortaient. Déjà une douzaine étaient hors de la barre, lorsqu'un courrier du général apporte l'ordre de nous conduire au Gros Morne. Nous nous mîmes de suite en route, et quoique presque nus, surtout la tête et les pieds, étant étroitement attachés de deux à deux nous fîmes la route qui est de quatre lieues assez gaîment.

Arrivés au Gros Morne à dix heures du soir, nous fûmes conduits dans différentes cases où des seps (deux madriers à l'un desquels est une ouverture pour mettre le bas de la jambe, l'autre joignant dessus, le pied reste en dehors et ne peut sortir) avaient été préparés pour nous recevoir. Un peu de paille de bananier nous servait de matelas. Trois jours après, nous fûmes tous interrogés séparément, et à fur et mesure que nous sortions on nous conduisait au fort de la Trinité, et de là à bord d'un mauvais bateau qui se trouvait en rade. Nous restâmes quinze jours dans cette situation au fond de cale aux fers et n'ayant que des pierres à pouvoir nous servir pour coucher. Nous fûmes redébarqués et conduits de nouveau au Gros Morne. Le jour même que j'y arrivai, je ne pus plus résister au mauvais traitement que j'éprouvais, et tombai malade, un fort tenesme⁸⁴ et la fièvre me mirent bientôt dans l'état le plus pitoyable, qui enfin fit pitié au chef de ce camp, qui m'envoya sur une petite hab^{on} où nous nous trouvâmes six malades, avec une garde.

Enfin, je restai encore deux mois conduit tantôt d'un côté, tantôt dans un autre, n'ayant d'autre secours qu'un peu de riz qu'une dame charitable du Gros Morne me faisait donner. Des députés de ma commune vinrent réclamer tout ce que nous étions de prisonniers de la Gouadeloupe. Ils amenèrent à cet effet un bâtiment américain chargé de toutes sortes de comestibles en échange, en raison de quoi nous fûmes conduits de nouveau à La Trinité où nous embarquâmes pour nous rendre dans nos foyers.

Juillet 1791 : le choix de Saint-Domingue

De retour chez moi, je fus à peu près deux mois avant de m'être rétabli, et alors je repris mon travail. Quelque temps après, voyant que la Gouadeloupe allait éprouver des secousses de révolution et craignant d'en être de nouveau victime, je me décidai à changer de pays, ce que je fis, et partis pour S^t Pierre Martinique où je m'embarquai pour S^t Domingue.

⁸³ Barre sur laquelle ils sont entravés côte à côte.

⁸⁴ Tension inflammatoire du rectum, couramment liée aux coliques.